

DECISION DU PRESIDENT N°2020-016

Objet : Attribution du marché « Accompagnement à la formalisation d'un projet de territoire »

Nous, Paul Fabre, Président de la Communauté territoriale Sud Luberon ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 1 ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 4 et 19 ;

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L. 2122-1 et R. 2122-8 ;

Considérant la proposition de ZOON POLITIKON pour réaliser la mission d'accompagnement à la formalisation d'un projet de territoire ;

Considérant le coût de cette proposition, inférieur à 40 000 € HT.

DECIDE

Article 1 : Le marché est attribué à la société ZOON POLITIKON (SIREN : 798 060 166 – 4 rue des Ecoles, 21270 Maxilly Sur Saône) pour :

- un montant forfaitaire de 15 000 € HT ;
- un montant unitaire (prix journée) de 1 000 € HT, avec un maximum de 5 000 € HT.

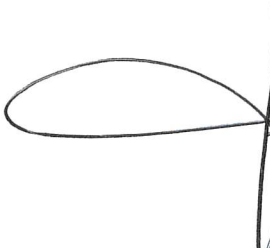
La durée du marché est d'un an.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat et tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Article 3 : De préciser que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 4 : De charger la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à : Monsieur le Préfet de Vaucluse, Madame la Trésorière de PERTUIS.

Fait à la Tour d'Aigues, le 16 avril 2020


Paul Fabre
Président

